



JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

EDITORIAL

ENFIN, CE MARIAGE TELLEMENT ATTENDU PAR NOUS TOUS

Voici tout juste vingt ans que je rencontrais pour la première fois S.A.R. le Prince Laurent. Il venait d'avoir 19 ans et avait demandé à ses parents, en guise de cadeau d'anniversaire, de pouvoir passer un week-end chez un vétérinaire pour découvrir ce métier dont il rêvait et qu'il aurait tant voulu pouvoir pratiquer.

Les années ont passé tout autant que le chemin qu'il a parcouru : Collège Pie X, Ecole Royale des Cadets; Ecole Royale Militaire, service dans la Marine où il reçoit la formation de plongeur et de pilote d'hélicoptère ; stages aux Etats-Unis dans les secteurs pharmaceutique, aéronautique et des loisirs puis au Fonds Monétaire International, à la Banque mondiale, ainsi qu'aux Nations Unies, dans le cadre des programmes de développement et d'environnement ; stage à la Commission Européenne où il participe à une réflexion sur la qualité de la vie et de l'environnement, ce qui lui vaut de se voir décerner le Prix Emile Noël pour sa contribution originale à la construction européenne.

C'est en 1994 que le Prince Laurent devient le président l'"Institut Royal pour la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des technologies propres" (IRGT).

Un an plus tard, il devient également le président de la Fondation, qui porte son nom, pour le bien-être des animaux domestiques et sauvages, et qui vise à l'amélioration des relations entre l'homme et le monde animal. Sans oublier sa présidence, au niveau européen, de l'European Research Group for Alternative Toxicity Testing (ERGATT) et celle de l'Orchestre National de Belgique. Sans oublier enfin qu'il est sénateur de droit depuis le 31 mai 2000.

En ce qui concerne plus particulièrement l'implication de S.A.R. le Prince Laurent dans sa Fondation portée sur les fonts baptismaux au domaine de Bouchout en décembre 1995, convient-il de rappeler que celle-ci, à l'origine, avait été créée dans le but d'attribuer un prix visant à couronner un travail traitant du bien-être animal. Mais très vite la dimension sociale l'a emporté et notre président, en homme de terrain concerné dans les rapports homme-animal, n'a cessé de promou-



voir l'implantation de dispensaires vétérinaires accessibles aux plus démunis de notre société.

Tout au long de ces années passées depuis notre première rencontre dans mon cabinet vétérinaire, nous avons veillé à développer et à confronter nos idées sur le monde animal. C'est précisément de ce foisonnement de discussions qu'est née la Fondation, véritable point d'orgue en même temps qu'apothéose de nos relations à tous deux. Et dans une même idée rassemblant la défense du monde animal et le combat contre la précarité humaine, ce n'est pas peu dire notre fierté que d'avoir créé la Fondation Prince Laurent pour le bien-être des animaux quelle qu'en soit l'espèce et quel que soit le rôle que l'homme leur assigne, en tenant compte de l'incidence de leur apport à l'épanouissement de l'homme.

Aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons réussi dans cette entreprise et que la Fondation Prince Laurent a pleinement rempli ses promesses dans son entreprise de lutte contre la précarité.

Cependant, nous savions tous que notre président, au delà de son amour des animaux et

une famille, sa famille, pleine de joies et d'enfants.

Je suis d'ailleurs convaincu, ayant rencontré Claire à maintes reprises, de la réussite de leur mariage que je leur souhaite heureux. Tous deux partagent, entre autres choses, ce même amour et cet intérêt commun pour les animaux, l'environnement, l'aide aux plus démunis,...

Nous leur adressons à tous deux, à l'occasion de leur prochain mariage, les félicitations chaleureuses et sincères des membres, des administrateurs et du personnel de la Fondation Prince Laurent. ■

Dr Jean BASTIEN
Administrateur délégué



SOMMAIRE

Editorial	p1
Aidez-nous	p2
Du côté de nos dispensaires	p3
Notre Président sur le terrain	p4
Du côté de la BPAM	p5
Le bien-être animal vu par l'Europe	p6
ERWF	p7
A l'agenda	p8
Carnet d'adresses	p8

AIDEZ-NOUS: LA FONDATION A BESOIN DE VOUS

Établissement d'utilité publique reconnu par l'Etat, La Fondation Prince Laurent dépend de dons, de sponsoring et de mécénat pour assurer son financement.



Soutenez-là dans son combat pour le bien-être des animaux domestiques et sauvages.

Par un don

A partir d'un don de 30 €, vous devenez ami ou amie de la Fondation Prince Laurent et vous recevrez le journal qui vous informera de ses activités et de ses projets.

- En versant 30 €, vous devenez ami(e) sympathisant(e);
- En versant 50 €, vous devenez ami(e) protecteur/ protectrice;
- En versant 125 €, vous devenez ami(e) fidèle.

(Vous recevrez une attestation fiscale pour un montant de 30 € minimum, permettant d'obtenir une déduction fiscale).

Les dons sont à verser au compte 603-1052681-81 de la Fondation Prince Laurent.

Si par contre vous souhaitez soutenir plus spécifiquement les activités des dispensaires vétérinaires, vous pouvez effectuer un don au même compte 603-1052681-81 avec mention " Dispensaires Fondation Prince Laurent".

Vous deviendrez également ami(e) de la Fondation et bénéficierez des mêmes avantages tout en ayant l'assurance que votre don sera consacré aux soins apportés aux animaux de compagnie des plus démunis.

Par un ordre permanent

Vous choisissez ainsi le montant du don que vous souhaitez faire chaque mois à la Fondation tout en ayant la liberté d'annuler celui-ci à tout moment. De la sorte nous réduisons nos frais administratifs en diminuant le nombre de nos mailings et nous pouvons mieux planifier nos actions pour le bien-être des animaux.

Par un legs

Un legs est une disposition à titre gratuit faite par testament. Le testament est un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer. Un legs n'a donc force de loi qu'en cas de décès. Telle est la différence avec un don par lequel une personne, de son vivant, se défait immédiatement et irrévocablement d'une partie de ses biens.

Bien que cela ne soit pas absolument nécessaire, il est pourtant conseillé de consulter son notaire.

Un testament écrit de sa propre main (testament olographe) est valable à condition qu'il soit entièrement rédigé, daté et signé de votre propre main. Vous trouverez ci-après le texte d'un legs particulier qui peut servir d'exemple et qui pourrait être retranscrit sur simple papier à lettre pour être déposé chez un notaire, le cas échéant sous forme de codicille à un testament principal.

Je soussigné(e) (Nom, tous les prénoms), habitant à (adresse complète),

lègue à la Fondation Prince Laurent pour le Bien-Etre des Animaux domestiques et sauvages, établissement d'utilité publique dont le siège est établi avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Bruxelles, la somme de (montant en toutes lettres), les biens suivants (description des biens mobiliers ou immobiliers).

Fait à (localité), le (date, jour, mois, année – en toutes lettres).

Signature



Des instants de plaisir au quotidien



Masterfoods est le nom d'une entreprise qui reflète une vocation globale : procurer bien-être, plaisir et nutrition à toute la famille, ainsi qu'à ses animaux de compagnie, grâce à une offre diversifiée de produits alimentaires de qualité.

Avec des marques de premier plan en confiserie de chocolat, confiserie de sucre, biscuits, glaces, riz, blé, sauces, produits exotiques et aliments préparés, accessoires et produits d'hygiène pour animaux de compagnie, Masterfoods tient la promesse faite à tous : leur apporter de vrais instants de plaisir... au quotidien.

...

Masterfoods s.a. - Kleine Kloosterstraat 8
1932 SINT-STEVENS-WOLUWE
Tél 02 712 72 22 - Fax 02 721 49 32
www.mars.com



DU COTE DE NOS DISPENSAIRES

NOTRE ACTION SOCIALE DANS LES DISPENSAIRES.

Avec désormais plus de 1.000 consultations par mois et un carnet de réservations de chirurgie plein jusqu'au printemps dans nos trois dispensaires de Bruxelles, Seraing et Anvers, notre objectif est atteint. Nous avons réussi le pari de combattre la pauvreté et d'aider les personnes dans le besoin à apporter les soins nécessaires à leur animal de compagnie. Et nous sommes fiers d'avoir ainsi apporté la preuve de l'utilité et de la raison d'être de nos dispensaires où nous insistons sur la nécessité d'y dispenser des soins de qualité. Nous ne nous arrêterons pas. La pauvreté n'est pas vaincue. Il nous reste beaucoup à accomplir. Et pour cela, nous avons besoin de votre aide de tous les instants.

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU DISPENSAIRE DE SERAING

Après l'ouverture des tous nouveaux locaux du dispensaire d'Anvers et après les travaux de réaménagement du dispensaire de Bruxelles, voici venu le tour du dispensaire de Seraing de recevoir un lifting et une refonte en profondeur de ses installations.

Dans un premier temps, des travaux sont envisagés au niveau du rez-de-chaussée, visant à réduire la superficie de la salle d'attente et à agrandir les cabinets de consultation et l'animale-

rie, jugés trop exigus ; ceci dans le but d'optimiser le confort, tant pour les conditions de travail des vétérinaires que pour le bien-être des animaux qui y sont soignés. Ces travaux devraient débuter dans le courant du printemps.

Par la suite, à moyen terme, la Fondation envisagera d'étendre ses installations seraisiennes au premier étage du bâtiment dès que la situation le permettra. ■

La salle d'attente, trop grande, doit être réaménagée tout en maintenant le confort des animaux et de leur maître.



NOS DISPENSAIRES REÇOIVENT LA RECONNAISSANCE DE L'ECOLE VETERINAIRE DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

La Fondation Prince Laurent ne pouvait espérer plus belle reconnaissance pour la qualité de son travail et pour ses compétences que celle qui vient de lui être octroyée par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège qui a décidé, à dater du 1er juillet prochain, d'envoyer ses étudiants de dernière année au dispensaire de Seraing pour y effectuer un stage. Ces étudiants aideront nos vétérinaires dans leurs tâches quotidiennes et participeront activement aux soins à prodiguer aux animaux.

Il s'agira pour ces étudiants d'un stage de formation, soumis à un rapport, dans le cadre de leurs études, qui sera placé sous la responsabilité du doyen de la

Faculté de médecine vétérinaire, le Professeur Pierre Lekeux (administrateur de la Fondation Prince Laurent) ainsi que du Professeur M. Henroteau, responsable du département de médecine interne des petits animaux et de toute son équipe.

Cette collaboration entre la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège et la Fondation Prince Laurent démontre le rôle éducatif que cette dernière se doit d'apporter et l'on peut espérer que, dans un proche avenir, nous puissions obtenir pareille collaboration de la part de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Gand. ■



LES SENIORS RENDENT VISITE AU DISPENSAIRE DE BRUXELLES

La Fédération indépendante des Seniors de la Région bruxelloise a récemment marqué son intérêt pour le travail accompli au sein des dispensaires vétérinaires de la Fondation en demandant à effectuer une visite au dispensaire de Bruxelles. Ce fut chose faite le 6 décembre dernier quand 25 seniors, plus intéressés les uns que les autres, ont pu assister à des consultations vétérinaires ainsi qu'à des interventions chirurgicales sans oublier une visite de l'animalerie où se reposaient chiens et chats qui venaient de subir une opération. Cette visite a très certainement remporté un grand succès parmi les membres de la Fédération des Seniors puisque celle-ci a demandé à pouvoir effectuer une nouvelle visite au printemps. Est-il besoin de souligner que de telles marques d'intérêt pour le travail de nos

dispensaires ne peut qu'aller dans le sens de les faire connaître davantage. ■



Le groupe des seniors, très attentif à l'examen d'un chat par l'une de nos vétérinaires.

PROCHAINE OUVERTURE D'UN NOUVEAU DISPENSAIRE DE LA FONDATION DANS LA REGION DE LA LOUVIERE

A la suite de discussions fructueuses qui viennent d'être menées avec les autorités communales de La Louvière, la Fondation Prince Laurent espère pouvoir ouvrir d'ici la fin de l'année 2003 un quatrième dispensaire vétérinaire dans cette partie du Hainaut, particulièrement touchée par la précarité et les conditions de vie socialement difficiles de sa population. Il faut en effet savoir que cette région de Wallonie est l'une des plus pauvres du pays et que les stigmates de la récession économique y sont particulièrement sensibles. Calqué sur le modèle du dispensaire de Seraing, le futur dispensaire vétérinaire de La Louvière répondra certainement à

l'attente d'un très grand nombre de personnes, vivant en-dessous du seuil de la précarité, qui pourront y faire soigner gratuitement leur animal de compagnie. Ainsi, une fois de plus, la Fondation Prince Laurent aura permis de rendre à l'animal tous les bienfaits que celui-ci à prodigués à l'homme par sa présence et sa compagnie, partant du principe qu'un animal est bien souvent le seul rayon de soleil qui reste à ceux qui ont tout perdu et qui vivent dans des conditions difficiles. Quand l'animal tombe malade et que son maître n'a pas les moyens de le soigner, les dispensaires de la Fondation répondent alors présents pour jouer leur rôle social. ■

LA FONDATION ET SON PRÉSIDENT SUR LE TERRAIN

PET NIGHT 2002 à Bruxelles

Le 2 octobre 2002, la Bibliothèque Solvay, située en plein cœur du quartier européen a ouvert ses portes pour accueillir la deuxième édition de la soirée dédiée au rôle des animaux de compagnie et d'assistance.

Organisée par huit associations européennes actives dans le domaine de la protection et du bien être animal et de la promotion du rôle socialisateur et thérapeutique des animaux dans la vie courante de centaines de citoyens européens, la "Pet Night 2002" a été le point d'orgue d'une semaine d'expositions et conférences traitant des bienfaits que les animaux apportent aux citoyens dans leur mobilité et leur indépendance (malvoyants et malentendants), mais aussi pour leur bien être général (socialisation et responsabilisation des enfants).

La Fondation Prince Laurent a présenté un stand lors de cette semaine informative, au sein duquel ses activités ont été particulièrement appréciées par les députés européens, ainsi que par les autres associations présentes, le public et les media.

La manifestation a bénéficié de l'appui de l'Intergroupe sur le Bien-être et la

Conservation des Animaux du Parlement européen, qui a organisé un débat sur le sujet, afin de faciliter le contact et le travail entre les animaux et les personnes. Ainsi, les résultats de plusieurs études psychiatriques ont été présentés, montrant les effets positifs que l'adoption d'un animal de compagnie peut avoir contre la dépression, l'hyperactivité et l'agressivité chez les enfants, ou simplement pour combattre le stress quotidien.

Bien plus, les résultats des programmes de thérapie et formation par l'animal dans des écoles et dans des maisons de retraite ont démontré les bénéfices non seulement pour la santé et l'affectif des groupes visés, mais également pour leur réinsertion sociale. La Pet Night s'est également penchée sur les aspects de l'harmonisation législative dans l'Union européenne, afin de diminuer les différences nationales entre les Etats membres, comme par exemple dans le domaine de la mobilité des citoyens accompagnés par leurs animaux, l'accès aux lieux publics de personnes accompagnées par les chiens d'assistance, le remboursement de coûts liés au dressage de tels chiens, etc.



Mme Tracy Lewis, malentendante depuis sa naissance, qui a trouvé une nouvelle qualité de vie, grâce à son chien guide - Budgie, reçu comme don lors de la première Pet Night 2001, en compagnie de S.A.R. le Prince Laurent et du député européen Robert Sturdy.

Invité d'honneur de la soirée, Son Altesse Royale le Prince Laurent s'est entretenu avec les organisateurs, et avec plusieurs députés européens de l'avancement des projets législatifs et des programmes utilisant les animaux dans des buts d'assistance et de thérapie.

Les chiens sauveteurs allemands, utilisés lors des actions de secours en Turquie, suite aux catastrophiques

tremblements de terre, ont particulièrement retenu l'attention du Prince Laurent qui a également apprécié l'ouverture de plus en plus grande de manifestations du genre de la Pet Night aux pays candidats à l'Union européenne.

Il a une nouvelle fois insisté sur l'interdépendance entre le bien être de l'homme et celui de l'animal et s'est félicité de l'organisation d'une telle soirée. ■

LES XVI^{ème} RENCONTRES DU PRESTIGE ET DE L'ELEGANCE

Pour la deuxième année consécutive, S.A.R. le Prince Laurent nous a fait le plaisir de rendre visite au stand de la Fondation Prince Laurent qui participait aux XVI^{ème} Rencontres de l'Elégance et du Prestige, mi novembre, sur l'esplanade du Cinquantenaire à Bruxelles.

Une nouvelle fois, la Fondation eut l'occasion de faire connaître ses activités au public très nombreux qui a fait l'honneur de se rendre à la manifestation. Mais ce fut aussi l'occasion pour elle de vendre ses articles de fêtes, à l'approche de la fin d'année, au bénéfice de ses œuvres.

Un tout grand merci, une fois encore à l'antiquaire Taconic qui a veillé à l'ameublement de notre stand et à la fondation des Musiciens Invisibles qui nous a prêté ses magnifiques automates. ■

LES NOUVELLES BRIGADES CANINES DES DOUANES

C'est le 19 novembre dernier que S.A.R. le Prince Laurent, président de la Fondation, a assisté à la présentation des nouvelles équipes canines de la Douane par Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances et Monsieur Alain Zenner, Commissaire du Gouvernement.

Les dix chiens (labradors et golden retrievers) détecteurs de drogue de cette nouvelle brigade canine du service des douanes, sont désormais affectés dans les différents ports et endroits de passage de pays susceptibles d'être propices au trafic de drogue.

La Fondation Prince Laurent se devait de souscrire à un tel projet qui met une nouvelle fois en évidence l'aide et le

soutien que l'animal peut apporter à l'homme en l'aidant à combattre ce terrible fléau qu'est la drogue.

Il faut en tout cas souligner que les premiers résultats sont encourageants

puisque les deux premiers chiens déjà opérationnels au cours des six premiers mois de 2002, ont saisi 267 kg de cocaïne, 497 kg de marijuana, 81 kg de skunk et 4.009 kg de haschisch. ■

S.A.R. le Prince Laurent et Mr Didier Reynders, ministre des Finances assistent à la démonstration de recherche de drogue par les chiens des nouvelles équipes canines de la douane.





DU COTE DE LA PLATE-FORME BELGE DES METHODES ALTERNATIVES

LA PLATE-FORME BELGE CONTRIBUE A LA NAISSANCE ET AU DEVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME EUROPEENNE "ECOPA"

Les 9 et 10 novembre 2002, la Belgian Platform to Alternative Methods (BPAM) de notre Fondation a participé à Bruxelles au troisième workshop "ecopa" consacré à l'introduction et à l'implémentation des méthodes alternatives. Organisé par la future plateforme européenne des méthodes alternatives "ecopa" (European Consensus Platform for Alternative Methods to Animal Testing), ce workshop a rassemblé quelque septante scientifiques européens dont les discussions avaient pour but d'accélérer la mise en œuvre des méthodes alternatives dans les différents pays européens. Il est à noter que la Plate-forme Belge des Méthodes Alternatives est membre fondateur d'ecopa qui, actuellement, regroupe également les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grande Bretagne, Italie, Pays-Bas, République Tchèque et Suisse.

2002, et en ouvrant aujourd'hui ses portes à ecopa, la Maison de la Fondation se voit - elle petit à petit reconnue en tant que maison du bien-être animal au niveau international. ■



La signature officielle des statuts d'ecopa par le Dr J.P. Beaufays, représentant de la Plate-forme Belge des Méthodes alternatives et le Dr B. Garthoff, Trésorier provisoire d'ecopa.

C'est au cours de cette très importante réunion qu'ont été présentés les statuts définitifs d'ecopa, signés le 10 novembre 2002 par les plates-formes nationales, et destinés à publication au moniteur belge. On peut lire dans l'art 4 de ces statuts que le siège officiel d'ecopa, sera établi au sein de la Maison de la Fondation Prince Laurent, avenue Paul Deschanel à Bruxelles. Ainsi, après avoir accueilli en ses murs Vétérinaires sans Frontières en juin

MISSION D'INFORMATION : PARUTION DU DEUXIEME NUMERO DU BPAM-INFO



Ce numéro 2 du bulletin d'information de la BPAM se veut essentiellement consacré au remplacement, le volet le plus important des 3 "R" de Russell et Burch qui consiste en le remplacement de l'animal d'expérience par des méthodes d'investigation "in vitro" et "in silico". Rappelons que le deuxième "R" consiste en la réduction du nombre d'animaux utilisés pour chaque expérience que le troisième "R" consiste en la rationalisation des procédures expérimentales sur animaux afin de diminuer leurs souffrances au maximum.

Le BPAM-info n°2 vous sera envoyé sur simple demande à la BPAM.

page de couverture du Bpam-info n°2 de décembre 2002



LA BPAM A L'ECRAN TEMOIN DE LA RTBF. POUR OU CONTRE L'EXPERIMENTATION ANIMALE ?

Le 9 décembre 2002, la Plate-forme Belge des Méthodes Alternatives a été invitée par la RTBF à participer au débat de "l'Ecran Témoin" portant sur le thème de l'expérimentation animale. Sur le plateau, les intervenants issus tant des milieux de la protection animale, que de l'industrie et de la recherche, ont généré des discussions animées et fructueuses. Tout au long du débat, le Professeur J.P. Beaufays, Directeur de la BPAM a joué le rôle de modérateur, intervenant à plusieurs reprises pour mettre en avant la dimension scientifique de la Fondation et les progrès récents réalisés en Belgique dans le domaine des méthodes alternatives.

dialogue et d'atteindre ensemble, dans un même but, la réduction du nombre d'animaux utilisés dans les laboratoires.

Monsieur J.P. Beaufays a eu également l'occasion d'expliquer une notion peu connue du grand public mais par contre bien connue et appliquée dans les milieux scientifiques, c'est-à-dire la règle des 3 "R" : le Remplacement, la Réduction et la Rationalisation des essais sur animaux. Le remplacement

écran témoin

consiste à remplacer l'animal d'expérience partout où c'est possible, par des nouvelles technologies de cultures cellulaires, des modèles mathématiques, physico-chimiques, la génétique, la génomique, etc. En découle bien évidemment la réduction du nombre d'animaux utilisés. Quant à la rationalisation, elle vise à prendre en compte le bien-être de l'animal et à faire en sorte que celui-ci subisse au minimum stress, inconfort et douleur possibles. ■

L'opportunité lui a également été donnée de souligner la spécificité interdisciplinaire de la plate-forme : à savoir, réunir autour d'une même table les sociétés de protection des animaux, l'industrie, le monde académique et les ministères concernés afin d'établir le

Pour toute information complémentaire au sujet des activités de la Plate-forme Belge des Méthodes Alternatives (BPAM), n'hésitez pas à contacter le : 02/244 97 05 ou l'adresse e-mail : bpam@fondation-prince-laurent.be.

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA BPAM A LA MAISON DE LA FONDATION

Le jeudi 27 juin dernier s'est tenue, dans les locaux de la Fondation Prince Laurent, une assemblée plénière scientifique réunissant les participants des quatre piliers de la BPAM (à savoir : les universités, les ministères, les industries et les organisations de protection animale) originaires de Belgique et d'autres pays de l'Union Européenne. Les thèmes suivants ont été abordés :

- les enjeux éthiques de l'expérimentation animale ;
 - la production d'anticorps monoclonaux, de l'in vivo vers l'in vitro ;
 - l'utilisation d'animaux de laboratoires statistiques belges.
- Les différentes interventions furent suivies d'une séance de questions-réponses, suscitant un dialogue constructif entre les participants. ■

Journée d'étude sur les anticorps monoclonaux

Dans la dernière édition du Journal, nous avons abordé la problématique de l'utilisation de la souris pour la production d'anticorps monoclonaux utilisés en recherche pour l'étude des processus immunitaires. Pour rappel, il s'agit-là de technologies de culture cellulaire, alternatives à l'utilisation de l'animal. Signalons que ces méthodes viennent d'être présentées lors d'une récente journée d'étude organisée conjointement, dans les laboratoires de GlaxoSmithKline, par le Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Chaîne Alimentaire et de l'Environnement ainsi que par la Plate-forme Belge des Méthodes Alternatives. Les chercheurs ont ainsi eu l'opportunité de visualiser les équipements nécessaires au développement in vitro et d'échanger leurs expériences et informations.



DERNIERE MINUTE

La BPAM se réjouit de l'annonce faite par la Commission européenne d'accueillir favorablement le vote du parlement européen, le 15 janvier 2003, sur la directive cosmétique européenne dont l'objectif est de concilier la réduction de la souffrance des animaux et le souci d'assurer la santé et la protection des consommateurs. Désormais " les ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques ne pourront plus être testés sur les animaux, au fur et à mesure que des tests alternatifs seront validés au niveau européen. " En ce début d'année, la BPAM émet le vœu que les autres méthodes pratiquement validées, le seront le plus rapidement possible.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL VU PAR L'EUROPE

LES DERNIÈRES NOUVELLES SUR LE 7^{ème} AMENDEMENT DE LA DIRECTIVE SUR LES PRODUITS COSMÉTIQUES 76/768

Le 6 novembre dernier, lors d'une procédure de conciliation entre le Parlement européen et le Conseil, une solution de compromis a été agréée sur un 7^{ème} amendement à la Directive concernant les produits cosmétiques. L'amendement propose une interdiction totale dans l'Union européenne des tests sur animaux aux fins cosmétiques, l'interdiction des nouveaux produits cosmétiques testés sur les animaux, dans les situations où des méthodes alternatives existent déjà, ainsi que l'interdiction des ventes des cosmétiques obtenus par certains tests sur des animaux.

Cet amendement n'arrive cependant pas à répondre à toutes les espérances des associations de défense des droits des animaux, ni de certains acteurs publics conscients de la souffrance animale inutile causée par la continuation de tels tests. Dès 1993, le Parlement européen a demandé une interdiction totale des ventes des produits cosmétiques testés sur des animaux.

Vu qu'à présent, plus de 38.000 animaux sont utilisés annuellement dans l'Union européenne, aux seules fins du développement des nouveaux ingrédients pour l'industrie cosmétique, et en



dépit du fait qu'il existe déjà 8.000 produits prouvés sûrs et inoffensifs pour les consommateurs, la continuation des tests, ainsi que les activités qui en sont dérivées semblent encore plus ingrates, voire même scandaleuses.

Pour l'instant, le compromis conclu ne touche que partiellement l'interdiction des ventes des produits cosmétiques testés sur des animaux et cela seulement après 2009. Trois tests, particulièrement pénibles pour les animaux seront toujours acceptés pour une période de dix ans, avec la possibilité d'une prolongation si des méthodes alternatives ne se sont pas développées entre-temps. Or la seule interdiction de tests sur les animaux dans l'Union européenne non assortie de l'interdiction de ventes des produits qui ont été testés sur des animaux, ne résoudra pas le problème, étant donné que les tests pourront toujours être réalisés à l'extérieur du territoire communautaire.

Une décision sur le texte du compromis a été votée le 15 janvier 2003.

Véronica Williams

ROBERT EVANS, PRÉSIDENT DE DE L'INTERGROUPE DU BIEN-ÊTRE DU PARLEMENT EUROPÉEN, SE CONFIE À LA FONDATION



Dans un entretien récent, M Robert Evans, Président de l'Intergroupe pour le Bien-être des Animaux du Parlement européen (lequel regroupe des membres de tous les partis politiques et se réunit mensuellement, lors des sessions plénières du Parlement à Strasbourg afin de discuter les moyens d'améliorer les conditions de vie et le traitement des animaux dans l'Union européenne) nous a fait part de ses priorités actuelles, lesquelles coïncident largement avec les priorités de la Présidence danoise du Conseil : à savoir notamment l'amélioration des conditions de transport des animaux, des conditions d'élevage, ainsi que l'application de l'acquis communautaire dans ce domaine.

En parlant de ce dernier aspect, Monsieur Evans a mentionné l'inquiétude partagée par beaucoup de députés au sujet du niveau restreint de l'application de normes communautaires par certains pays membres dans le domaine du bien-être animal. Ainsi, les retards sont particulièrement importants dans les pays méditerranéens, mais également en France et en Irlande.

Ce retard s'ajoute aux réticences de certains pays membres d'avancer plus rapidement concernant le contenu des normes communautaires, en vue d'assurer des conditions plus favorables aux animaux, particulièrement en ce qui concerne leur transport (durée, aération, espace, nourriture, etc.).

Étant donné que l'argument financier revient systématiquement afin de justifier la lenteur des changements, des études plus approfondies de cet aspect, ainsi que des sources potentielles de financement seront mises à jour.

Un autre sujet d'une très grande actualité et qui préoccupe l'ensemble des acteurs européens est évidemment celui de l'élargissement de l'Union.

Les pays candidats, en dépit du fait qu'ils ont clôturé la majeure partie du chapitre environnement, sont encore loin d'avoir mis en place l'acquis en ce domaine, et d'avoir construit des structures administratives et judiciaires capables d'assurer l'application et le contrôle des normes. Des échanges d'informations et de programmes d'assistance communs à tous les niveaux, y compris au niveau de la société civile, seront vitaux pour parfaire dans les plus brefs délais la législation et la pratique dans les pays candidats.

Finalement, en approfondissant le rôle fondamental de la société civile dans le dialogue démocratique et dans le progrès législatif, M Evans a également exprimé son intérêt quant à développer le dialogue avec la Fondation Prince Laurent dans l'avenir.

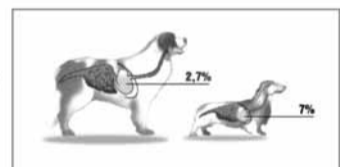
Propos recueillis par Véronica Williams



Entre des chiens de tailles différentes, il n'y a pas que la taille qui change.

Entre des chiens de petite, moyenne, grande ou très grande taille, il existe des différences biologiques et physiologiques fondamentales dont l'alimentation doit impérativement tenir compte pour satisfaire chacun de ses besoins vitaux de l'animal.

Plus un chien est grand, plus sa capacité digestive est faible. Les chiens de taille géante ont un tube digestif proportionnellement 2.5 fois plus réduit que celui d'un petit chien et donc une capacité digestive beaucoup plus faible.



L'alimentation sur mesure fait la différence.

Issus de l'étude approfondie des différentes tailles de chiens, les programmes nutritionnels SIZE NUTRITION respectent leurs différences morphologiques et biologiques fondamentales. Avec des aliments adaptés à l'âge et à l'activité, chaque programme est conçu pour accompagner le chien à toutes les étapes de sa vie, dans le respect de sa vraie nature.



SIZE NUTRITION est en vente dans les magasins spécialisés.

Pour un point de vente : Service Consommateurs Royal Canin : 02 425 22 28

Royal Canin Bénélux S.A. Bd. du Jubilé 71 bte 4 - 1080 Bruxelles
http://www.royalcanin.be E-mail : consum@royalcanin.be

Jamais on n'est allé aussi loin dans la connaissance et le respect du chien.



UNE EXCELLENTE NOUVELLE

La Fondation Prince Laurent vient de recevoir l'agrément, pour les années 2002 et 2003, comme institution visée à l'art 104, 3° du code des impôts sur les revenus, lui octroyant la déduction fiscale de certaines libéralités.

En clair la Fondation se voit dès lors autorisée à délivrer des reçus en matière de libéralités déductibles de l'ensemble des revenus nets imposables des donateurs. Désormais, pour tout don de 30 € minimum, la Fondation délivrera un document de déductibilité fiscale à ses membres.

LA GERIATRIE EQUINE

Il est utile de porter une réflexion centrée sur la relation honorable qui doit relier le cavalier et le cheval pour sa fin de vie.

Le Vieillessement des Chevaux

L'espérance de vie des chevaux a augmenté fortement ces dernières années. Il y a peu de temps encore, un cheval en fin de carrière, boiteux ou moins performant était tout simplement envoyé à l'abattoir. Le gros désavantage des chevaux est que, même âgés, ils valent encore un certain prix aux yeux du boucher et les "cavaliers" qui considèrent leurs chevaux comme un "outil" n'hésitent pas à tirer un dernier profit de celui qui leur a tant donné. Heureusement pour une grande partie d'entre nous, le cheval est devenu non seulement un moyen mais aussi une fin, un compagnon, un ami que l'on garde et dorlote jusqu'à ce que "la mort nous sépare".



Le déroulement de la vie d'un cheval est difficilement comparable à celui d'un humain. Son "enfance" est relativement courte, sa période de "travail" très longue et quand vient la fin, la déchéance est souvent rapide et le "bout du chemin" n'est plus très loin. Il n'est pas rare de voir, de nos jours, des chevaux ayant dépassé la vingtaine et qui font toujours la joie de leur cavalier/propriétaire. Leur calme, leur expérience, leur gentillesse en font une monture de prédilection pour les cavaliers inexpérimentés, peureux ou pour les enfants. S'il est vrai que 70 % des chevaux ayant dépassé 20 ans souffrent d'une pathologie liée à leur vieillesse, ils sont néanmoins aptes à fournir un "travail" adapté à leur état physique. **Tout cavalier devrait donc envisager la mise à la retraite au moment de l'achat du cheval.**

xxx

Les différentes causes pouvant altérer l'utilisation du cheval

Il s'agit par exemples de :

1. L'action du temps qui résulte du vieillissement.
2. La détérioration de l'organisme (perte de la capacité fonctionnelle).
3. L'augmentation de maladies chroniques, diminution de la mobilité.
4. Les traumatismes accidentels.

Préparer la retraite de votre cheval

1. Comment opérer la transition entre la vie active et la retraite ?

Sauf pour un cheval déjà habitué au pré, la mise en retraite brutale n'est pas recommandée. La transition s'opère en douceur. Sauf cas de force majeure (blessure) il est souhaitable de diminuer progressivement les séances de travail en les transformant au fur et à mesure en promenades. L'arrêt brutal d'activité peut plonger votre cheval dans la déprime.

2. A quel âge arrêter la carrière de votre cheval ?

Il est très difficile d'établir une règle. Tout dépend de l'usure physique du cheval, de son intolérance à l'effort. Il est conseillé de diminuer les activités au-delà de 20 ans. Dans tous les cas l'état de santé générale de votre cheval doit être surveillé.

Il est important d'être vigilant dès les premiers signes de fatigue, de boiteries chroniques, de maladies cardiaques.

3. Quels sont les soins nécessaires ?

A titre d'exemples, voici quelques soins élémentaires à prodiguer :

- Deux à trois vermifuges/an
- Etre en ordre de vaccins
- Surveiller la dentition annuellement
- Le ferrage uniquement s'il y a des problèmes pathologiques, mais un paragage tous les trimestres est nécessaire
- Pansage à fond deux fois par semaine
- Une pâture adéquate et une gestion des pâturages.

xxx

Nourrir les chevaux du troisième âge

(résumé d'un article de "The Horse Interactive" par Karen Briggs)

Les premiers signes de vieillissement du cheval sont une perte de poids, un manque d'appétit, une certaine raideur généralisée et une activité diminuée.

La vieillesse chez le cheval induit souvent des problèmes quant à la nourriture qu'on peut leur donner et surtout la bonne exploitation par l'organisme de cette nourriture.

La première chose à vérifier sont bien sûr les dents (2 fois par an au moins). Les chevaux d'âge ont souvent des problèmes de surdents, de dents perdues ou cassées ou d'abcès dentaires dus à une particule de nourriture coincée. Une nourriture insuffisamment mâchée est mal assimilée par un organisme qui fonctionne déjà au ralenti.

Le facteur psychologique

Le mauvais appétit ou la perte de poids chez les chevaux âgés peut aussi provenir d'un facteur psychologique. Le cheval est plus fragile, souvent très bas dans la hiérarchie. Il ne se nourrira que parmi les derniers s'il vit en troupeau et absorbera ainsi insuffisamment de nourriture. Il est plus sensible aux extrêmes de températures, il faut le couvrir quand il fait très froid.

Tout changement dans sa vie (ajout de nouveaux chevaux dans le troupeau, mort d'un vieux compagnon ou transport) peut



influencer son appétit et sa bonne santé. Ils sont à éviter autant que possible. Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire traitant.

xxx

Où peut-on s'adresser ?

Certains hébergeurs se sont spécialisés dans l'accueil de chevaux "à la retraite". Parmi ces spécialistes, il y a le meilleur comme le pire. Une visite d'inspection est donc indispensable. Le mieux est évidemment de trouver une pension proche où vous pourrez rendre régulièrement visite à votre ami. Cela lui permettra de faire plus facilement la transition de la vie active à la retraite et de ne pas se sentir abandonné. La pension est d'environ 150 € en hiver et de 75 € en été.

La fin de vie

Loin de moi l'idée d'entamer ici un débat sur l'euthanasie.

Mon opinion est que délivrer un vieux compagnon de ses souffrances dans la sérénité et la dignité est le dernier service que l'on puisse lui rendre.

Quand arrive le moment de la fin, qu'il soit brutal ou prévisible, le propriétaire ressent toujours un choc émotionnel intense et il est donc utile de savoir quelles seront les étapes de ce chemin de croix afin d'y être préparé.

Les causes qui mènent à devoir euthanasier un cheval sont multiples. Les raisons accidentelles (fractures) sont les plus fréquentes quand le cheval est encore jeune. Les coliques avec complications sont aussi responsables d'une majorité d'euthanasies.

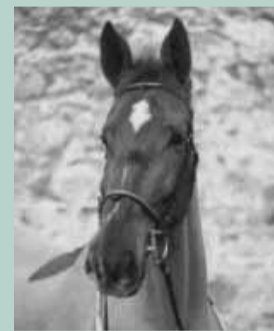
Quand un cheval devient vraiment vieux il faut voir si son état général lui permet d'avoir encore une vie digne de ce nom. La barrière se situe à différents niveaux selon les personnes concernées. Boiterie invalidante, état général dégradé, grave maladie, tous les cas de figures peuvent être envisagés. Votre vétérinaire vous sera un conseiller précieux.

Il n'est pas approprié de laisser souffrir inutilement votre cheval sous prétexte qu'on n'arrive pas à se décider. Une fois que tout a été tenté pour le soulager, il faut le laisser partir en paix et le plus rapidement possible. Il vous en sera reconnaissant. ■

Fabienne Pyr

In Memoriam

Il a partagé une période de ma vie, il fut mon meilleur ami, confident toujours présent pour écouter mes petits chagrins ou partager mes moments de bonheur. Il a rejoint le pays des prairies éternelles mais il galope toujours dans mon cœur.



Waldo, décédé à 27 ans

Compagnie Intercommunale
Bruxelloise des Eaux



Brusselse Intercommunale
Watermaatschappij

AGENDA

Du 16 février au 27 février 2003

Exposition des œuvres de Claudine Titeca à la Galerie de la Madeleine (57 rue de la Madeleine à 1000 Bruxelles).
Vernissage le samedi 15 février 2003 de 16 heures à 21 heures.
N'hésitez pas à consulter le site de Claudine Titeca : <http://dreamingcats.com>

Artiste peintre animalier d'exception en même temps qu'administrateur de la Fondation Prince Laurent, Claudine Titeca, exposera soixante de ses œuvres (acryliques sur panneaux toilés) à la Galerie de la Madeleine à Bruxelles en février prochain.

Cherchant inlassablement à aider notre Fondation dont elle est une grande amie de la première heure, en même temps qu'à lui trouver des ressources financières, Claudine Titeca a décidé de faire don de la totalité des bénéfices de la vente des tableaux de cette exposition au profit des dispensaires vétérinaires de la Fondation Prince Laurent dont la vocation essentielle est de soigner les animaux de compagnie des personnes les plus déshéritées de notre société.

Il s'agit-là d'un cadeau merveilleux qui ne pourra se concrétiser que par la visite du plus grand nombre d'amis de la Fondation Prince Laurent et d'amateurs d'art animalier.

Venez donc nombreux admirer les toiles de Claudine Titeca. Vous constaterez qu'elle a atteint la perfection dans l'art de peindre les chats dans toutes les attitudes plus inimaginables et plus souriantes les unes que les autres, les plaçant tantôt dans les situations les plus variées de la vie courante, tantôt dans des décors ravissants, romantiques et chatoyants.



Fin novembre 2003

Soirée de gala de la Fondation Prince Laurent à l'Orangerie du Palais des Colonies à Tervueren.

Le dîner de gala qui sera accompagné d'une ambiance musicale assurée par un orchestre de style "New Orleans".

Le prix 2003 de la Fondation Prince Laurent et ses awards seront remis à cette occasion par S.A.R. le Prince Laurent. Comme les années précédentes, le prix et les awards seront décernés à des personnes s'étant impliquées à défendre en priorité le bien-être animal.

Le tirage de la Tombola nationale aura également lieu lors de la soirée de Gala.

CARNET D'ADRESSES

ADMINISTRATION CENTRALE



Avenue Paul Deschanel 36 - 38
1030 - Bruxelles
Tél. : 02 2430897
Fax : 02 2430947

E-mail : mail@fondation-prince-laurent.be
Site Internet : www.fondation-prince-laurent.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE BRUXELLES



Place du Jeu de Balle 72/73
1000 Bruxelles
Tél : 02 5116646
Fax : 02 5110737
Consultations :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

E-mail : dispensaireBXL@fondation-prince-laurent.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE SERAING



Place des Verriers 14
4100 Seraing
Tél / fax :
04 3383938
Consultations : du

lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 heures à 16h30

E-mail : fondationprincelaurent@skynet.be

DISPENSARE VETERINAIRE D'ANVERS



Sint-Bernardsesteenweg 424
2020 Antwerpen
Tél. : 03/2162960
Fax : 03/2162965
Consultations & Secrétariat du

lundi au vendredi de 10h00 à 13h00

E-mail : griet.nolmans@stichting-prins-laurent.be

BPAM (PLATE-FORME BELGE DES METHODES ALTERNATIVES)



Avenue Paul Deschanel 36-38
1030 Bruxelles
Tél : 02 2449705
Fax : 02 2430947

E-mail : bpam@fondation-prince-laurent.be
Compte bancaire BPAM : 603-1050018-37

EQUINE RESEARCH & WELFARE FUND



Avenue Paul Deschanel 36-38
1030 Bruxelles
Tél : 02 2430897
Fax : 02 2430947

Compte bancaire : 068-2063843-01
Tél. : F. Pyr 0473-803 726

E-mail : f-pyr@netcourrier.com
Site internet : <http://users.swing.be/ef>

la castration des porcs : vers un meilleur respect du bien-être animal

Une déclaration de principe sur la castration des porcs a été signée le 3 décembre 2002 au ministère de la Santé publique et du Bien-être animal par des organisations d'agriculteurs, des associations de défense du bien-être des animaux, les milieux scientifiques ainsi que le ministre du bien-être animal. Cette déclaration vise à ce que, à partir de 2006, la castration sans anesthésie des porcs mâles soit interdite et que la castration en général le soit dès 2009, sous certaines conditions.



La Fondation Prince Laurent, qui était présente à cette signature, en tant qu'observateur, s'est félicitée de cette déclaration de principe quand on sait qu'à l'heure actuelle la castration, telle qu'elle est pratiquée chez nous et en Europe (chirurgicalement et sans anesthésie) est incontestablement douloureuse.

Nous reviendrons sur le sujet dans une prochaine édition du Journal de la Fondation.

Marketane
Internet Consultants

"Seul celui qui y met du coeur réussit son ouvrage..."

Voilà pourquoi les projets Internet que nous menons sont des réussites!

Marketane
Av. de Tervueren 448
1150 Bruxelles
02.779.84.10

www.marketane.be

Restructuration de notre site internet

La SPRL Marketane Internet Consultants a souhaité offrir en cadeau, à l'occasion du mariage de S.A.R. le Prince Laurent avec Mademoiselle Claire Coombs, la restructuration, le suivi et la remise à jour permanente du site internet de la Fondation Prince Laurent. Le site remanié sera accessible au plus tard à la date du mariage princier. La Fondation adresse ses remerciements à Marketane pour ce beau cadeau.

APPEL AUX BONNES VOLONTES DES BENEVOLES POUR LES DISPENSAIRES

Les dispensaires vétérinaires de la Fondation Prince Laurent ont besoin de l'aide de bénévoles. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, selon leurs disponibilités, pour assurer des permanences aux dispensaires. N'hésitez pas à contacter Monsieur Michel de Valensart Schoenmaeckers (tél : 02 2430897)

RÉDACTEUR EN CHEF

Chantal Schaller

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Michel de Valensart Schoenmaeckers

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Jean Bastien, Dr Joseph-Paul Beaufays, Carine Gielis, Pr. Pierre Lekeux, Fabienne Pyr, Bénédicte Schils, Anne Tiberghien, Wim Toebosch, Michel de Valensart Schoenmaeckers, Véronica Williams

ADMINISTRATION

Valérie Bal, Isabel Torres, Patricia Van Gysel.

PHOTOS

Equine Research and Welfare Fund, Chantal Schaller, Didier Vandenbosch, Francis Verhaegen, Way Press

DESSINS

Royer

VERSION NEERLANDAISE

Jean Engels, Isabel Torres

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

DPS

PAPIER

IGEPA Belux

Editeur responsable : Jean Bastien, avenue Paul Deschanel 36-38 - 1030 Bruxelles
© Fondation Prince Laurent 2003